



Exemplaire H. Delestre

Contrat Fruits Hervé DELESTRE

Saison 3

6 mois : 10 octobre 2018 – 13 mars 2019

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Hervé DELESTRE,
La massue, 35170 BRUZ
06 86 98 17 80 rubisverger@orange.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du **10 octobre 2018 au 13 mars 2019**. Sur cette période, **6 paniers de fruits** seront distribués ; **ce une fois par mois à partir du 10 octobre 2018**.

Cet abonnement me donne droit à des fruits frais, locaux, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, le tout réalisé par notre producteur Hervé DELESTRE et provenant exclusivement de sa ferme. Il peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents pour leur faire visiter.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.

Je m'engage à assurer 1 permanence de distribution sur les distributions de la période.

Je choisis mes modalités de paiement à la page suivante.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué : il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (maladie, mutation hors département...), la restitution des sommes non encore encaissées s'effectuera, en accord avec le producteur, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Partage de la production :

La distribution se fait une semaine sur deux dans la période hormis sur les dates de congés qui seront précisées plusieurs semaines à l'avance. La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu.**

Attention ! accès piétonnier ; prévoir un cabas pour récupérer vos fruits.

Si je ne peux pas venir chercher ma part, j'en informe le producteur Hervé DELESTRE directement par téléphone (si possible la veille) et je conviens avec lui d'un arrangement : aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de production de personnes absentes à la distribution seront partagées entre les adhérents assurant la permanence de distribution.

Fait à..... le.....

Signature de Hervé DELESTRE

Signature de l'adhérent(e)

Dates de distribution sur la période de 4 mois :

Pour information, voici les dates des 6 distributions : 10 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2018 puis 16 janvier, 13 février et 13 mars 2019.

Je choisis mes modalités de paiement : remplissez un seul des tableaux suivants

Cas 1 - Je démarre mon contrat de 6 mois dès le 10 octobre 2018 :

Cochez la case	Poids du filet (kg)	Montant total pour 6 paniers
<input type="checkbox"/>	3	45 € (2,5 €/kg)
<input type="checkbox"/>	5	72 € (2,4 €/kg)
<input type="checkbox"/>	10	138 € (2,3 €/kg)

Cas 2 - Je m'inscris pendant la période de 6 mois :

Les montants sont calculés au **prorata** du nombre de paniers restants sur la période. Remplissez les montants aux mois de prélèvements convenus avec Hervé DELESTRE.

Poids du filet	Nombre de paniers	Montant total
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Libeller chaque chèque à l'ordre de Hervé DELESTRE, indiquer le mois de versement au dos de chaque chèque et lui remettre directement.



Exemplaire Adhérent(e) I-AMAP-Y

Contrat Fruits Hervé DELESTRE

Saison 3

6 mois : 10 octobre 2018 – 13 mars 2018

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Hervé DELESTRE,
La massue, 35170 BRUZ

[06 86 98 17 80](tel:0686981780) rubisverger@orange.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du **10 octobre 2018 au 13 mars 2019**. Sur cette période, **6 paniers de fruits** seront distribués ; **ce une fois par mois à partir du 10 octobre 2018**.

Cet abonnement me donne droit à des fruits frais, locaux, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, le tout réalisé par notre producteur Hervé DELESTRE et provenant exclusivement de sa ferme. Il peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents pour leur faire visiter.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.

Je m'engage à assurer 1 permanence de distribution sur les distributions de la période.

Je choisis mes modalités de paiement à la page suivante.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué : il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (maladie, mutation hors département...), la restitution des sommes non encore encaissées s'effectuera, en accord avec le producteur, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Partage de la production :

La distribution se fait une semaine sur deux dans la période hormis sur les dates de congés qui seront précisées plusieurs semaines à l'avance. La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu.**

Attention ! accès piétonnier ; prévoir un cabas pour récupérer vos fruits.

Si je ne peux pas venir chercher ma part, j'en informe le producteur Hervé DELESTRE directement par téléphone (si possible la veille) et je conviens avec lui d'un arrangement : aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de production de personnes absentes à la distribution seront partagées entre les adhérents assurant la permanence de distribution.

Fait à..... le.....

Signature de Hervé DELESTRE

Signature de l'adhérent(e)

Dates de distribution sur la période de 4 mois :

Pour information, voici les dates des 6 distributions : 10 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2018 puis 16 janvier, 13 février et 13 mars 2019.

Je choisis mes modalités de paiement : remplissez un seul des tableaux suivants

Cas 1 - Je démarre mon contrat de 6 mois dès le 10 octobre 2018 :

Cochez la case	Poids du filet (kg)	Montant total pour 6 paniers
<input type="checkbox"/>	3	45 € (2,5 €/kg)
<input type="checkbox"/>	5	72 € (2,4 €/kg)
<input type="checkbox"/>	10	138 € (2,3 €/kg)

Cas 2 - Je m'inscris pendant la période de 6 mois :

Les montants sont calculés au **prorata** du nombre de paniers restants sur la période. Remplissez les montants aux mois de prélèvements convenus avec Hervé DELESTRE.

Poids du filet	Nombre de paniers	Montant total
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Libeller chaque chèque à l'ordre de Hervé DELESTRE, indiquer le mois de versement au dos de chaque chèque et lui remettre directement.